RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 8 avril 2015

L'an deux mil quinze, le huit du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Pierre Jean MARTINET, Maire.

Présents : Monsieur Pierre Jean MARTINET, Dominique BERNESCUT, Didier RIGAIL, Alain REYNAUD, Mesdames Gaëlle LAUD, Nathalie LAVILLE, Christel BASSOT, Sébastien CHARRÉ, Frédéric FERCHAUD, Dominique LAGARDE, Jean-Pierre ROLLAND

Date de la convocation : 3 avril 2015

Monsieur Sébastien CHARRÉ est nommé secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des réunions du 9 avril et 18 avril 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- Adoption des comptes rendus des 9 et 18 février 2015
- Délibération N° 01/08042015 : octroi des subventions, participations, cotisations pour l'année 2015
- Délibération N°2/08042015 : Relative au vote des taxes locales 2015
- Délibération N° 03/08042015 : demande de subvention D.E.T.R. 2015 foyer communal, programme 2015
- Délibération N° 04/08042015 : Adoption du compte administratif Commune 2014
- Délibération N° 05/08042015 : Adoption du compte administratif CCAS 2014
- Délibération N° 06/08042015 : Approbation du compte de gestion Commune 2014
- Délibération N° 07/08042015 : Approbation du compte de gestion CCAS 2014
- Délibération N° 08/08042015 : Affectation des résultats
- Délibération N° 09/ 08042015: Vote du budget primitif Commune 2015
- Délibération N° 10/08042015: Vote du budget primitif CCAS 2015
- Comptes rendus des délégués aux Syndicats Intercommunaux et à la Communauté d'Agglomération
- Questions et informations diverses

Monsieur Sébastien CHARRÉ est nommé secrétaire de séance.
Les procès-verbaux des réunions du 9 février et 18 février 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Délibération N° 01/08042015 : octroi des subventions pour l'année 2015

Le Maire propose le tableau de subventions allouées aux associations.

Nom de l'association	subventions allouées en 2014	Propositions en 2015
ACCA	700.00	700.00
Jeunes sapeurs-pompiers	40.00	40.00
Les coquelicots	200.00	200.00
Gym harmony	200.00	200.00
Donneurs de sang	40.00	40.00

Ensemble vocal AQUISTRIAE	80.00	80.00
Les plaisirs des manuelles	200.00	200.00
Camarades de combat	80.00	80.00
CANTA DI CORE	200.00	200.00
Comité de jumelage Guîtres	80.00	80.00
F.N.A.T.H accidentés de la vie	40.00	40.00
Groupement des secrétaires de mairie du Libournais	80.00	80.00
RESILENFRANCE	200.00	200.00
TIZAC INITIATIVES	200.00	200.00
Amicale des parents d'élèves (TOBOGAN)		1 350.00
TOTAUX	2340.00	3690.00

- **Sous réserves de présentation des comptes annuels des associations**

Le Maire indique que les subventions seront virées aux associations qu'après présentation des comptes annuels des associations.

Délibération n°02/08042015 relative au vote des taux d'imposition 2015 : taxes directes locales

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal du montant total des nouvelles bases, à savoir :

* base effectives 2014 : 547 118 €
* base prévisionnelles 2015 : 558 500 €

soit une hausse de : 11 302 €

soit un produit fiscal attendu à taux constants de : 63 778 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un débat autour de la décision d'augmenter ou pas les taxes locales.

Après discussion,

Considérant la baisse des dotations de l'état,

Considérant les taux des communes environnantes,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une hausse de 2 % sur l'ensemble des taxes.

Le Conseil Municipal, DECIDE de modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, à savoir :

- vote des taux pour les trois taxes directes locales pour 2014

- Taxe d'habitation : 8.54 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.12 %
- Taxe foncière (non bâti) : 27.04 %

- VOTE DES TAUX POUR LES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

- Taxe d'habitation : 8.71 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.42 %
- Taxe foncière (non bâti) : 27.58 %

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité**

Délibération n°0308042015 relative à la Dotation d'équipement des territoires ruraux : Installation d'ouverture double vitrage au foyer communal

Le Maire informe le conseil municipal que compte tenu d'une possibilité de financement complémentaire au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, il convient de déposer un dossier pour le changements des ouvertures de la salle des fêtes sur la dernière tranche prévue.. Compte tenu des éléments communiqués par les services de la sous-préfecture, il apparaît que le pourcentage de subvention peut être porté à 35 %.

Après avoir repris le dossier initial et écouté ces nouveaux éléments, le Conseil Municipal décide :

Vu les nouveaux éléments apportés :

Dépenses totales hors taxes …….4 726.36 €

Dépenses TTC……..5 700.00 €

Dépenses subventionnées compte tenu des critères…….4 726.36 €.

Montant de la subvention sollicitée ……..…….. 1 654.23 €

35 % du montant hors taxes

Décide :

- De confirmer l'opération « dernière tranche d'installation de double vitrage au foyer communal » inscrit en section d'investissement du budget communal 2015.
- Arrête les modalités de financement de cette opération
- Autorise monsieur le maire à signer et à déposer le dossier de demande subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015
- Précise que le projet permettra une nette économie d'énergie pour la commune.

Adopté à l'unanimité

VOTE : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération N° 0408042015 - Adoption du compte administratif Commune 2014

Section de FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :	+	309 129.64 €
Dépenses de fonctionnement :	-	306 323.20 €
Résultat de l'exercice 2014 : excédent :	+	2 806.44 €
Report du résultat de clôture de l'exercice précédent : excédent :	+	74 459.42 €
Résultat de clôture 2014 : Excédent :	**+**	**77 265.86 €**

Section d'INVESTISSEMENT :

Recettes d'investissement :	+	77 526.97 €
Dépenses d'investissement :	-	51 933.19 €
Résultat de l'exercice 2014 :	+	25 593.78 €
Report du résultat de clôture de l'exercice précédent : excédent :	-	19 803.48 €

Résultat de clôture 2014 : excédent :	**5 790.30 €**

RÉSULTAT FINAL 2014 : EXCÉDENT : + 83 056.16 €

Monsieur le Maire quitte la séance et donne la présidence à Monsieur Alain REYNAUD, doyen de l'assemblée.

Vote :
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité**

Délibération N° 0508042014 Adoption du compte administratif CCAS 2014

Membres du CCAS (BASSOT Christel ROLLAND Jean Pierre LAGARDE Dominique)
Section de FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement 13 :	0.00 €
Dépenses de fonctionnement 13 :	0.00 €
Résultat de l'exercice 13 :	0.00 €
Report du résultat de clôture de l'exercice précédent : Excédent :	1 809.39 €
Résultat de clôture 2013 : Excédent :	1 809.39 €

RÉSULTAT FINAL 2014 : EXCÉDENT : 1 809.39 €

Monsieur le Maire quitte la séance et donne la présidence à Monsieur Alain REYNAUD

Vote :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Délibération N° 0608042015 - Approbation du compte de gestion Commune 2014

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014.
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant
1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N° 0708042014 - Approbation du compte de gestion CCAS 2014

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2014**, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice **2014**
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant
1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2014 au 31 décembre 2014**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération N° 0808042015 – Affectation des résultats – budget communal

*** Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	2 806.44 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	74 459.42 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A 1)	Excédent :	77 265.86 €
(A 2)	Déficit :	

*** Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	25 593.78 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	- 19 803.48 €
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	5 790.30 €
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		10 000.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0.00 €
Solde des restes à réaliser :		10 000.00 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D 001) :		
Excédent (+) réel de financement (R 001) :		- **4 209.70 €**

*** Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A 1)
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement
(recette budgétaire au compte R 1068) : **4 209.70** €

En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068) : 0.00 €

SOUS-TOTAL (R 1068) :	4 209.70 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N + 1) :	73 056.16 €
TOTAL (A1) :	77 265.86 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002) :	0.00 €

*** Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		**Section d'Investissement**	
Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
D 002 : Déficit reporté	R 002 : Excédent reporté	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1
0.00 €	**73 056.16 €**		**5 790.30 €**
			R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
			4 209.70 €

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité**

Délibération N° 0908042015 : Vote du budget primitif Commune 2015

Monsieur Pierre Jean MARTINET, Maire, présente à ses collègues, le BUDGET PRIMITIF 2015, et leur précise que celui-ci doit être voté par chapitre en section de fonctionnement, et par chapitre en section d'investissement. Monsieur le Maire précise que celui-ci a été présenté à la Commission des Finances qui a émis un avis favorable.

Le budget primitif s'équilibre à hauteur de :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Les crédits budgétaires sont ouverts à hauteur de :	**344 571.00**
Dépenses	
Chap 011 - Charges à caractère général :	130 742.00
Chap 012 – Charges de Personnel :	161 808.00
Chap 023 – Virement à la section d'investissement	10 921.00
Chap 042 - Opérations de transfert	502.00
Chap 65 – Autres charges de gestion courante :	37 166.00
Chap 66 – Charges financières :	3 332.00
Chap 67 – Charges exceptionnelles :	100.00
Total de la Section :	**344 571.00**
Recettes	
Chap 013 – Atténuation de charges :	2 010.00
Chap 70 – Produits des services :	7 595.00
Chap 73 – Impôts et taxes :	100 786.00
Chap 74 – Dotations et participations :	144 664.00
Chap 75 – Autres produits de gestion courante :	12 000.00
Chap 002 - Excédents Antérieurs Reportés :	77 526.00
Total de la Section :	

BUDGET PRIMITIF 2015

SECTION INVESTISSEMENT

(R.A.R. = Restes à réaliser)

	DEPENSES		RECETTES	
	R.A.R 2014	2015	R.A.R. 2014	2015
1641. Remboursement d'emprunt		10 921.00		
165. Cautions		1 000.00		
2313. Electricité foyer communal		2 100.00		
2111. Achat terrain Prévot (frais notariés)		1 200.00		
2116. Travaux cimetière	**10 000.00**			
2135.Construction d'un local technique		60 000.00		
2132. Travaux d'isolation		2 327.00		
2313. Menuiseries PVC Salle des Fêtes		5 700.00		
28051. Dotations aux amortissements				251.00
28182. Dotation aux amortissements				251.00
1068. Affectation du résultat				4 209.00
002. excédent d'investissement reporté				5 790.00
023. Virement de la section de fonctionnement **(échéances emprunt)**				10 921.00
10222. FCTVA				3 217.00
10223. Taxe locale d'équipement				500.00
1068. Affectation du résultat				
1341. DETR (local technique) **35 % du montant hors taxes**				17 413.00
1323. F.D.A.E.C. (local technique)				9 000.00
1641. Emprunt				40 000.00
165. Caution				1 000.00
TOTAUX	**10 000.00**	**83 248.00**		**93 248.00**

- FDAEC = fond d'aide à l'équipement des communes (subvention du conseil général)
- FCTVA = fond de compensation TVA (sur travaux d'investissement seulement et 15 % seulement)

Vote :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération N° 1008042015 : Vote du budget primitif CCAS 2015

Adopté par les membres du CCAS

Monsieur Pierre Jean MARTINET, Maire, présente à ses collègues, le BUDGET PRIMITIF 2015, et leur précise que celui-ci doit être voté par chapitre en section de fonctionnement, et par Chapitre en section d'investissement.
Monsieur le Maire précise que celui-ci a été présenté à la Commission des Finances qui a émis un avis favorable.
Le budget primitif s'équilibre à hauteur de :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Chap 011 - Charges à caractère général :	1 310.00 €
Chap 65 – Autres charges gestion courante :	500.00 €
Total de la Section :	**1 810.00 €**
Recettes	
Chap 002 – Excédent antérieur reporté :	1 809.39 €
Chap 74 – Dotations et participations :	0.61 €
Total de la Section :	**1 810.00 €**

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 **Adopté à l'unanimité**

Compte rendu de la commission du DFCI du 2 Avril 2015.

Monsieur Didier Rigail donne compte rendu de la réunion du 2 avril du DFCI.

A cause de l'exploitation des bois par les sociétés forestières le chemin de randonnée est dégradé. Monsieur Philippe Vacher s'engage à le faire remettre en état courant 2015.

Compte rendu de la commission du syndicat des trois rivières

Monsieur Didier Rigail.et Monsieur Alain Reynaud informent le conseil.

En ce qui concerne le budget 2015 du syndicat des trois rivières le montant pour l'entretien de nos rivières sur la commune de Tizac de Lapouyade s'élève en 2014 à 2837€ et pour 2015 à 3119€, pour une longueur de rivière de 14,250 km

En ce qui concerne pont de Guillonnet le ruissellement de l'eau érode la bordure côté Laruscade sachant que le pont est entièrement sur la commune de Tizac de Lapouyade.

Compte rendu de la commission du SDEG du 30 mars 2015

Monsieur Dominique BERNESCUT donne le compte rendu d'une réunion du S.D.E.E.G.

Modification des statuts du SDEEG pour élargir les compétences en vue de pouvoir instruire les dossiers pour le droit au sol.

Lancement d'une étude sur l'éclairage public pour que la puissance des candélabres baisse de 40% à partir d'une certaine heure, cela entrainerait une nette économie d'énergie.

Compte rendu de la commission du S.I.R.P. du 9 avril 2015

Monsieur Pierre Jean Martinet donne compte rendu d'une réunion du S.I.R.P.

Monsieur Pierre Jean Martinet nous informe qu'il a voté contre le budget 2015 par rapport au problème de Mme Aurélie De Faveri.(A.T.S.E.M.)

Les conseils municipaux des communes de Tizac de Lapouyade et Lapouyade sont prêts à changer les statuts du S.I.R.P. la commune de Maransin a voté contre le changement des statuts à l'unanimité.

Mme le Maire de Lapouyade Mme Hélène Estrade, propose de construire une école sur sa commune qui regrouperait l'ensemble des trois écoles.

En ce qui concerne l'école de Tizac de Lapouyade, les nouvelles inscriptions sont bloquées jusqu'à nouvelle ordre en signe de protestation tant que la commune de Maransin ne changera pas sa position sur les statuts du S.I.R.P.

Compte rendu de la réunion de la C.A.L.I. du 19 mars 2015

Monsieur Pierre Jean Martinet donne compte rendu d'une réunion de la C.A.L.I.

La C.A.L.I recherche plusieurs pistes pour des plans de financement, et pour faire des économies.

- Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales. (FPIC).
- Transferts de compétences.
- Mutualisations.
- Regroupement de services.

Projet du Local Technique pour la commune de Tizac de Lapouyade.

Monsieur Dominique BERNESCUT expose le projet sur le local technique.

Ce local se situerait dans le parc du logement de la cure.

Mr Maurin architecte conseil au C.A.U.E a constitué un dossier et des plans sur ce projet d'une superficie d'environ 120 m² pour un local technique et un abri pour le bus.

Il s'avère que comme nous sommes une collectivité locale, nous sommes obligés de prendre un architecte ce qui augmente le coût financier du projet de la commission de l'architecte soit 10% de plus

Le C.A.U.E. et leur service juridique s'engage à nous suivre dans les démarches et à trouver un architecte.

Pour Information

Monsieur Pierre Jean Martinet nous informe que :

- Mr Gistau s'est plaint à la mairie pour un souci d'invasion de lapins. Le Président de la chasse doit être contacté pour trouver une solution.
- Nous sommes en train de nous renseigner pour l'achat ou la location d'une bouille pour le goudron, les communes de Lagorce, Bayas et Guîtres ont fait l'acquisition de cet appareil.
  Monsieur Pierre-jean Martinet à contacté le Maire de Lagorce et ils sont en réflexion pour louer la bouille et son chauffeur.
- Des devis sont en cours pour la mise en conformité électrique des bâtiments de la commune ainsi que pour l'achat d'une nouvelle alarme pour la mairie.
- La commune de Lapouyade vient de voter la mise en place d'un P.L.U (Plan Local d'Urbanisme).
- Une lettre vient d'être reçue à la mairie, de Mme la Ministre Najat Vallaud-Belkacem nous signale que les effectifs de la RRS du collège de Guîtres ne seraient pas touchés.
- Une délibération de la commune des Eglisottes vient d'être votée concernent les éoliennes industrielles, cette délibération indique que la commune des Eglisottes a voté contre les éoliennes industrielles dans toutes les communes aux alentours et dans un rayon de 30 kilomètres autour de celles-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30